

LE COVID-19 EN SALLE DE CLASSE

La **qualité de l'air intérieur** (QAI) est essentielle afin d'éviter la propagation de **virus aéroportés**, qui flottent dans l'air comme de la fumée. En avril 2022, Emmanuel Macron promet un grand plan de purification de l'air dans les écoles. **Une promesse aujourd'hui oubliée.**

Santé Publique France reconnaît qu'il "convient de tenir compte du bien-être des élèves au-delà de la santé physique dans l'objectif de **promouvoir des écoles favorables à la santé et à l'apprentissage.**" (*Evaluation quantitative d'impact sur la santé de la pollution de l'air dans et autour des établissements scolaires, 2024*).

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

*pour la santé de
toutes et tous, mais
aussi...*

Pour lutter contre les **troubles d'apprentissage** : l'**épuisement** et la **déficience cognitive** font partie des symptômes les plus communs du COVID long. (DOI: 10.1016/j.ebiom.2024.105252)

Pour lutter contre les **absences** (des élèves comme des professeurs) liées au COVID et à d'autres maladies à mode de transmission similaire.

Car un **air non renouvelé** entraîne une réduction des capacités cognitives et un **manque de concentration** (DOI: 10.1016/j.jobbe.2022.104908).

QUE FAIRE ?

Aérer ma salle le plus possible, ou laisser passer un **filet d'air continu**.

Porter un **masque FFP2** et encourager les élèves à faire de même.

Demander **collectivement** des moyens pour le **contrôle de la QAI** :

- Vérification et mise en place des dispositifs d'aération / de renouvellement de l'air (**ouverture des fenêtres, grilles d'aération, purificateurs d'air...**)
- Mise en place d'équipements permettant la **mesure directe de la concentration en ppm de CO2**. Dans une salle où l'air est suffisamment renouvelé, cet indicateur doit afficher un taux inférieur à **800ppm**, taux réglementaire depuis 2024 et qui doit faire l'objet d'une mesure annuelle obligatoire.